

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

**Etaient présents :**

OBJET

**Cœur des sources –  
candidature aux appels à  
projets de la Région pour  
la reconquête de la  
biodiversité et la création  
d'espaces verts**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er juillet 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er juillet 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

**Avaient donné procuration :**

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD  
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Denis TRINOUESSE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALLAIRE

**N° DE DOSSIER** : 21 D 35f

**OBJET** : CŒUR DES SOURCES - CANDIDATURE AUX APPELS A PROJETS DE LA REGION POUR LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET LA CREATION D'ESPACES VERTS

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville vient de désigner le groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur des Sources, projet d'envergure qui permettra de créer un « nouveau lieu urbain » dans la partie sud de la ville. Avec ce projet, la Ville conforte la dimension d'écoquartier engagée dans ce quartier en prenant en compte les valeurs fortes qu'elle porte et notamment :

- ✓ Respect du patrimoine bâti et naturel
- ✓ Ecologie urbaine
- ✓ Biodiversité
- ✓ Vivre ensemble

Le programme de cette opération comprend la construction ou la reconstruction de plusieurs équipements : le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental, le gymnase des coteaux du Bel Air, une Agora, et le nouveau groupe scolaire Saint Léger.

L'opération intègre également un important aménagement urbain et paysager qui permettra en accompagnement de chacun des équipements de traiter l'ensemble des espaces non-construits du quartier.

Le Parc paysager des Sources, avec son agora et ses équipements, est un nouvel espace vert qui va structurer les grandes composantes urbaines et végétales du site, en participant pleinement à l'activation urbaine, sociale et culturelle de l'ensemble du quartier et du secteur sud de la ville.

Ce volet paysager de l'opération peut être cofinancé par deux appels à projets de la Région Île-de-France :

- ✓ L'appel à projet « Reconquête de la biodiversité » qui peut cofinancer le projet à hauteur de 70 % des dépenses éligibles en investissement dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 200 000 €,
- ✓ L'appel à projet « Création d'espaces verts » qui peut cofinancer le projet à hauteur de 40 % des dépenses en investissement dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 500 000 € par projet de création et d'ouverture au public de nouveaux espaces verts et de nature.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature aux appels à projets de la Région Île-de-France « Reconquête de la biodiversité » et « Création d'espaces verts » pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

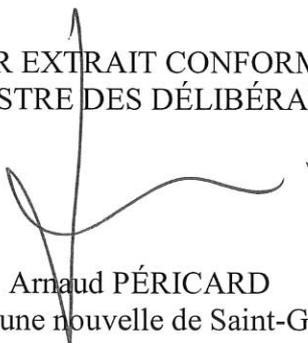
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature aux appels à projets de la Région Île-de-France « Reconquête de la biodiversité » et « Création d'espaces verts » pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye